

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-037

L'an deux mille vingt six
Le deux avril
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mars 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, M. Jérôme LAMBERSEND, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Annabelle GOISQUE (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ)

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune au sein de l'Association Foncière Pastorale du Col de La Buffaz

M. le Maire expose,

VU l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que chaque commune peut être représentée dans les différentes structures qui la concerne par un ou plusieurs délégués ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de Glières-Val-de-Borne d'être représentée par ses élus auprès des différents syndicats, associations ou regroupement de communes se rapportant à ses compétences ou son territoire ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un ou plusieurs délégués titulaires et suppléants auprès de l'Association Foncière Pastorale « Col de la Buffaz » ;

Mr le Maire propose les élus suivants :

Titulaire : M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN

Suppléant : Mickaël MAISTRE, Maire

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DESIGNER** les représentants suivants :

Titulaire : M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN

Suppléant : Mickaël MAISTRE, Maire

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE



La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER